

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2020)
Heft: 2282

Artikel: Dettes africaines : la responsabilité helvétique : quand les États d'Afrique procèdent à des emprunts qu'ils garantissent par des matières premières, la Suisse peut et doit être agent de transparence
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dettes africaines: la responsabilité helvétique

Quand les Etats d'Afrique procèdent à des emprunts qu'ils garantissent par des matières premières, la Suisse peut et doit être agent de transparence

Jean-Daniel Delley - 14 avril 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36393>

La Suisse, sans accès à la mer et sans production propre, concentre une part importante du commerce des matières premières. Les cinq principales sociétés mondiales de ce secteur économique y ont leur siège. Genève, parce que s'y trouvent tout à la fois des entreprises de trading et d'extraction, des sociétés de fret et les banques qui les financent, constitue un pôle d'attraction. Cette activité contribue, par ailleurs, pour près de 20% aux recettes fiscales du canton.

Cette prééminence helvétique comporte donc des avantages économiques indéniables. Elle implique ou devrait impliquer également des responsabilités pourtant rarement évoquées. Foraus, forum suisse de politique étrangère, tente de combler cet oubli en s'appuyant sur l'exemple du continent africain.

Non, la Chine n'est pas le principal créancier des Etats africains. En 2016, ils plaçaient le tiers de leurs emprunts auprès d'acteurs privés. Cette même année, plus de la moitié des intérêts de la dette continentale était versée à ces mêmes acteurs. En 2014, le Tchad a bénéficié d'un prêt de 1,45 milliard de dollars de Glencore; le Congo a obtenu deux milliards de dollars de Glencore et Trafigura, prêts

remboursables en pétrole brut.

De bonnes affaires? C'est oublier que le risque principal repose sur le pays emprunteur. Ce dernier accroît sa dépendance à l'égard du secteur extractif et des sociétés prêteuses; il est ainsi soumis à la volatilité des prix du pétrole. Mais surtout ce type de contrat ne prévoit aucun plan de sauvetage financier tel que proposé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ces prêts garantis par des ressources en matières premières produisent rapidement une accumulation de dettes conduisant à la crise économique et à une réduction des ressources publiques consacrées aux besoins de base de la population, tels que la santé et l'éducation.

La Suisse, de par la place prééminente qu'elle occupe dans le commerce des matières premières, ne peut rester indifférente à ce problème. Elle commence certes à bouger, mais à un train de sénateur. Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Parlement a introduit des règles de transparence pour les sociétés actives dans l'extraction et le commerce des matières premières (art. 964f CO). Elles devront communiquer tout paiement effectué en faveur des gouvernements de pays où

elles sont actives, une exigence déjà présente dans le droit européen. Mais cette révision en cours depuis plus de 3 ans n'est toujours pas sous toit.

La Suisse fait partie de l'Initiative transparence des industries extractives, une organisation regroupant 53 Etats qui promeut une gestion transparente de l'industrie extractive, à savoir la publication des revenus du pétrole, du gaz et des mines ainsi que des prêts octroyés aux Etats et entités publiques des pays concernés. Malheureusement cette norme ne s'applique pas complètement aux sociétés de négocie.

Pour ce qui concerne les prêts, Foraus préconise d'imposer aux créanciers un devoir de diligence: le bénéficiaire du prêt dispose-t-il effectivement d'une autorisation légale pour emprunter et d'une capacité financière suffisante pour faire face à ses obligations? Par ailleurs le créancier doit être au clair sur les effets sociaux, environnementaux et économiques de son prêt et s'engager à négocier le cas échéant une restructuration de la dette. Le devoir de diligence auquel doivent obéir les banques ne suffit pas à combattre les effets nuisibles des prêts: dans leur analyse

des risques, elles s'intéressent avant tout à la situation des

sociétés de négoce ou d'extraction et non à celle des

Etats emprunteurs et de leurs habitants.

Transports publics: le défi de la mobilité de loisirs

Les activités de loisirs, nouveau marché pour les entreprises de transport en commun

Michel Rey - 17 avril 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36412>

Ambitieuse, la stratégie proposée par Ueli Stuckelberger? Le directeur de l'Union des transports publics (UTP), association qui regroupe 130 entreprises de la branche, veut faire passer la part des déplacements en commun de 20 à 40% d'ici 2040. Et, surprise, ce n'est pas le trafic pendulaire qui devrait contribuer à cet accroissement, mais celui des activités non professionnelles.

L'analyse de la mobilité de loisirs en Suisse de 2005 à 2015, menée à la demande de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) par les Universités de Lausanne et de Genève, fournit de nombreuses informations sur cette pratique et sur la nature des besoins en déplacements à satisfaire.

La voiture avant tout

Se divertir, se cultiver ou faire du sport, autant d'activités qui constituent un enjeu important de la mobilité en Suisse. Elles entraînent de nombreux voyages et quatre d'entre elles - activités extérieures non sportives (promenades), gastronomie, visites à des

parents ou des amis et activités sportives - rassemblent les quatre cinquièmes des distances parcourues.

Se pratiquant à des heures différentes de celles du travail et durant des jours de congé (surtout le week-end), les loisirs entraînent une demande qui fluctue dans le temps et qui fait appel à des modes de transport variés. Avec des horaires fixes et des trajets ponctués de correspondances, les transports publics peinent à répondre à cette demande. Aussi n'est-ce pas un hasard si ces déplacements demeurent très majoritairement effectués en voiture.

Cette mobilité change en fonction du lieu de résidence, des revenus des personnes ou du niveau de formation, mais aussi de la détention ou non d'un abonnement de transport ou du simple plaisir pour la conduite. Elle constitue une demande diversifiée et changeante. Alors, autant dire que la satisfaire implique une stratégie aussi complexe à concevoir qu'à mettre en œuvre.

Améliorer l'offre pour répondre à la demande

Pour relever le défi, Ueli Stuckelberger propose un paquet de mesures qui ne demandent pas d'investissements importants ([NZZ am Sonntag du 19.01.2020](#)). Le directeur de l'UTP constate que l'offre des transports publics s'affaiblit de manière significative le week-end. C'est pourquoi il propose de l'accroître, en introduisant des trains et des bus spéciaux durant les fins de semaine pour amener les citadins dans les stations de ski, par exemple, comme le pratique la BLS pour l'Oberland bernois ou le RER zurichois en direction des Grisons. L'offre pourrait être aussi renforcée en fonction d'événements, afin de faciliter l'accès aux festivals ou aux rassemblements sportifs.

Pour assurer l'attractivité et la viabilité d'un tel programme, il faut élargir la notion de transports publics aux bus et taxis sur appel qui permettront d'amener la clientèle vers les gares. En leur faisant bénéficier du subventionnement prévu pour